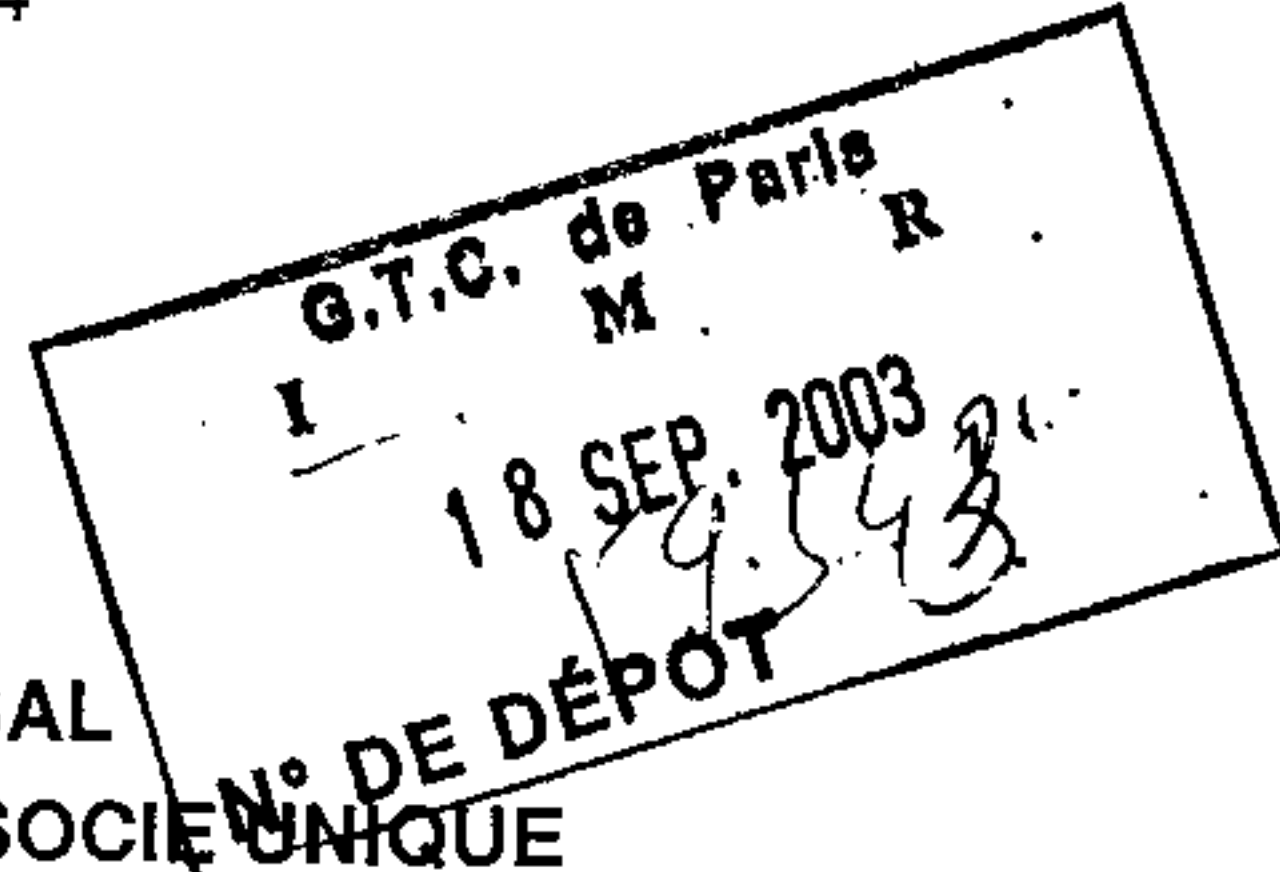


40 Courcelles SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 42.000.000 euros
Siège social : 40, rue de Courcelles
75008 PARIS
B 434 970 984



**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 17 SEPTEMBRE 2003**

L'an deux mille trois
le 17 septembre 2003
à 15 heures

au siège social,

La société MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT,

société anonyme de droit allemand, au capital social de 452.914.626,56 euros, ayant son siège social à Königinstr. 107, à D-80202 Munich, immatriculée au registre du commerce de Munich sous le numéro HRB 420 39, représentée par Monsieur Dr. von Borries et par Monsieur Sprave,

associée unique de la

société 40 Courcelles SAS, société par actions simplifiée au capital de 42.000.000 euros, ayant son siège social à 75008 PARIS, 40, rue de Courcelles, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro B 434 970 984 (ci-après, la « Société »),

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- la réduction du capital social d'un montant de 12.423.078,79, motivée par des pertes pour un montant de 423.078,79 euros, et non motivée par des pertes à hauteur de 12.000.000 euros,
- la modification corrélative des statuts sous condition suspensive,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités subséquentes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social de 12.423.078,79 euros, pour le ramener de 42.000.000 euros à 29.576.921,21 euros.

Conformément à l'article L. 225-205 du Code de commerce, la réalisation de cette réduction de capital est soumise à la condition suspensive de l'absence d'oppositions, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce. Si le juge de première instance accueille l'opposition, la procédure de réduction de capital ne pourra être effectuée qu'après constitution de garanties suffisantes ou remboursement des créances.

Cette réduction de capital, si elle se réalise, s'opérera :

- par compensation avec le montant du report à nouveau débiteur à hauteur de 423.078,79 euros, qui est ainsi réduit à zéro ; et pour le solde :
- par la diminution du montant nominal des actions en circulation à concurrence de 29,58 euros, qui passe de 100 à 70,42 euros.

Le remboursement de la somme de 29,58 euros par action sera effectué, au siège social, dans le mois de la prise d'effets de la réduction.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 29.576.921,21 euros, divisé en 420.000 actions de 70,42 euros, entièrement libérées.»

TROISIÈME DECISION

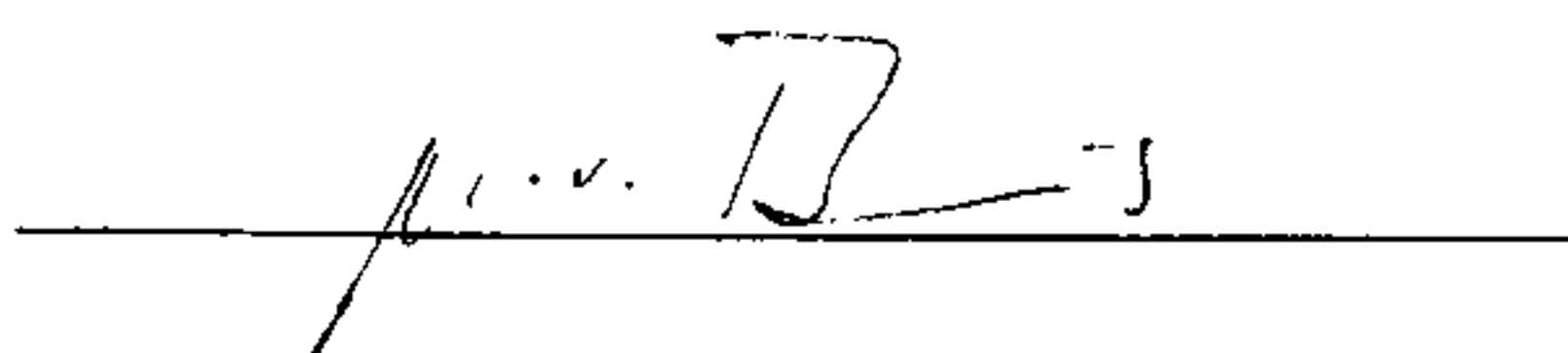
L'associée unique confère tous pouvoirs au Président de la Société en vue de constater la réalisation de la réduction de capital à l'issue du délai d'opposition prévu à l'article 180 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, tel que modifié par le décret n° 99-257 du 1^{er} avril 1999.

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

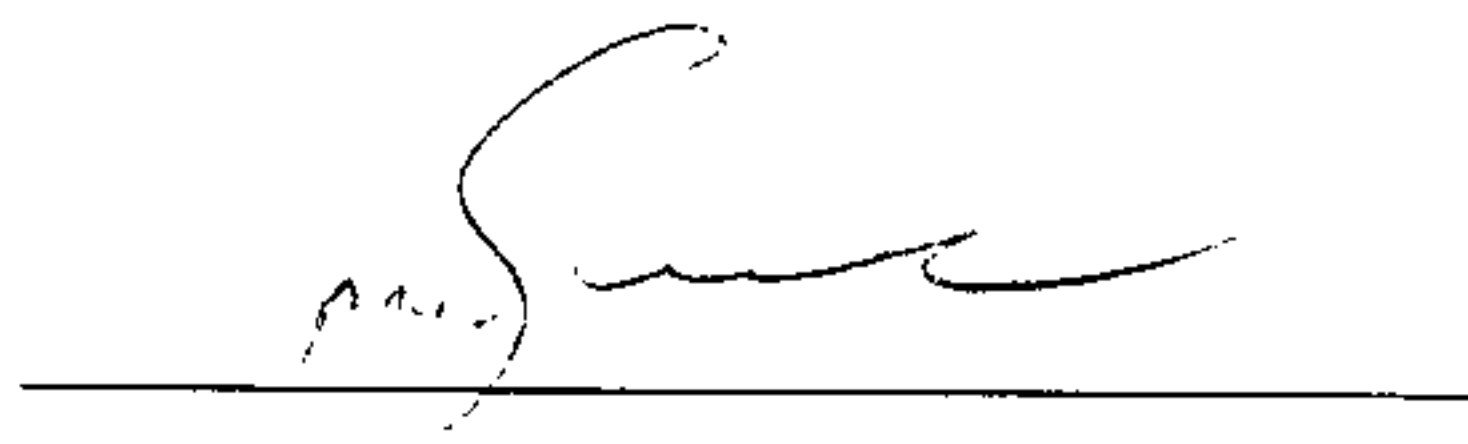
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et le président, répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à Paris

Le 17 septembre 2003



Münchener Rückversicherungsgesellschaft
Aktiengesellschaft in München
représentée par Monsieur Dr. von Borries



Münchener Rückversicherungsgesellschaft
Aktiengesellschaft in München
représentée par Monsieur Sprave



MEAG Real Estate Management GmbH
Président
représentée par Monsieur Dr. Knut Riesmeier

40 Courcelles SAS

Rapport du commissaire aux comptes
sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 17 Septembre 2003
40 Courcelles SAS
5, rue Royale 75008 PARIS
Ce rapport contient 2 pages



KPMG Entreprises

Région Paris et Centre
Bassin Parisien
66 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret
France

Téléphone : +33 (0)1 47 48 81 50
Télécopie : +33 (0)1 47 48 82 61
Site internet : www.kpmg.fr

40 Courcelles SAS

Siège social : 5, rue Royale 75008 PARIS
Capital social : € 42 000 000

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 17 Septembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 40 Courcelles SAS et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de € 42 000 000 à € 29 576 921,21

Levallois, le 21 Août 2003

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Noël Bugnet
Associé



KPMG S.A.,
a member firm of KPMG International,
a Swiss non-operating association

Société anonyme d'expertise
comptable - commissariat
aux comptes à direction et
conseil de surveillance

Inscrite au Tableau de
l'Ordre à Paris sous le
n° 14-30080101 et
à la Compagnie
des Commissaires
aux Comptes de Versailles

Siège social
KPMG S.A.
26 rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

Capital : 6 497 100 €
Code APE 741 C
77572641 / R.C.S. Nanterre
TVA Unifiée Européenne
FR 77 775 726 417